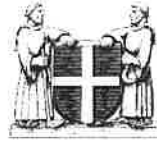


**DEL2024-077**



**MAIRIE DE PEYMEINADE**

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 septembre 2024**  
**19H30**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**OBJET : Subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'adaptation des plantations des espaces publics - Convention de versement des aides**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 19 heures 30 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Gilles CHIAPELLI - M. Emmanuel REDA - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Patricia DI SANTO - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :** M. Yann GAMAIN.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mme Huguette LACROIX - M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI.

**POUVOIRS DE :** Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Jean-Michel BATTESTI à Mme Catherine SEGUIN - Mme Fabienne WALLON à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Nathalie SAGOLS à M. Pierre FAURET - M. Pierre-François DERACHE à Mme Catherine LE ROLLE - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Clarisse PIERRE à M. Michel DISSAUX - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI à M. Eric VIDAL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Catherine LE ROLLE.

**DOMAINE / THEME : DEVELOPPEMENT DURABLE**

**RAPPORTEUR : Marc BAZALGETTE**

**SYNTHESE**

Fin 2022 se sont tenues les Assises de l'Eau qui ont souligné la nécessité d'engager des actions concrètes et à très court terme afin de préserver les ressources en eau, en diminution sous l'effet de l'évolution du climat.

A ce titre, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (ARMC) a ouvert un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse » et portant sur quatre thématiques, dont celle de l'adaptation des plantations des espaces publics.

La Régie des Eaux Canal Belletrud (RECB), ainsi que les communes de Peymeinade et du Tignet ont répondu favorablement et déposé un dossier pour des travaux visant à modifier les plantations à hauteur de 640 000 € HT.

L'ARMC a retenu un montant de travaux éligibles de 373100 € HT subventionné à hauteur de 270 620 €, soit 72,5% du montant HT. Cette décision a été notifiée à la RECB, porteur du projet, par courrier en date du 22 avril 2024.

Une convention définissant les modalités de versement et de répartition de cette aide doit désormais être établie entre les parties.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention avec l'AMRC, la RECB et la commune du Tignet, visant à définir les modalités de versement de cette subvention ainsi que le mode de reversement aux communes.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2224-7-5 ;

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

**Vu** le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC2) ;

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022- 2027 ;

**Vu** le 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'ARMC intégrant un volet spécifique d'accompagnement à l'adaptation des territoires face au changement climatique ;

**Vu** les statuts de la RECB signés le 7 juillet 2010 pour exploiter les services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif ;

**Vu** l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARMC : « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse » et portant sur quatre thématiques :

- Partie 1 : Adaptation des plantations des espaces verts publics
- Partie 2 : Recrutement d'un chargé de mission économe de flux pour une durée de 24 mois

- Partie 3 : Recrutement d'un chargé de mission Ressource en eau pour une durée de 24 mois
- Partie 4 : Recrutement d'un animateur Climat/Eau et Communication du domaine des sources pour une durée de 24 mois ;

**Vu** la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARMC faite conjointement par la RECB et les communes de Peymeinade et du Tignet ;

**Vu** le courrier de l'ARMC en date du 22 avril 2024 annonçant un montant d'aide à hauteur de 270620€, soit 72,5% du montant HT des travaux éligibles pour les parties 1 et 4 pour une durée de 12 mois ;

**Vu** la convention de partenariat n°2024-4646 entre la RECB et l'ARMC en date du 22 avril 2024 concernant le projet « Adaptation des plantations des espaces verts publics » ;

**Vu** le projet de convention avec l'AMRC, la RECB et la commune du Tignet, visant à définir les modalités de reversement aux communes, tel qu'annexé à la présente délibération.

### **Monsieur Marc BAZALGETTE expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** que l'équipe municipale souhaite développer les actions en faveur la préservation de la ressource en eau ;

**Considérant** que la RECB, ainsi que les communes de Peymeinade et du Tignet ont répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARMC portant sur les quatre thématiques suivantes :

- Partie 1 : Adaptation des plantations des espaces verts publics
- Partie 2 : Recrutement d'un chargé de mission économe de flux pour une durée de 24 mois
- Partie 3 : Recrutement d'un chargé de mission Ressource en eau pour une durée de 24 mois
- Partie 4 : Recrutement d'un animateur Climat/Eau et Communication du domaine des sources pour une durée de 24 mois ;

**Considérant** qu'une aide a été accordée aux trois partenaires par l'ARMC pour un montant de 270620€ sur un montant de travaux éligibles de 373 100 € HT pour les parties 1 et 4 pour une durée de 12 mois ;

**Considérant** que la convention de partenariat n°2024-4646 entre la RECB et l'ARMC en date du 22 avril 2024 concernant la partie 1 « Adaptation des plantations des espaces verts publics » prévoit que les partenaires lancent une démarche groupée et collective d'achat de plantes persistantes et peu consommatrices d'eau. Chacun aura ensuite la charge d'aménager les espaces verts sur son territoire, soit :

- Pour Peymeinade : 3 577 m<sup>2</sup> identifiés ;
- Pour Le Tignet : 2 236 m<sup>2</sup> identifiés ;
- Pour la RECB : 240 m<sup>2</sup> identifiés ;

**Considérant** que les espaces publics de Peymeinade qui feront l'objet de la modification des espaces verts sont les suivants : rond-point de la Liberté, complexe sportif Régis Caponi, hôtel de ville, square Cauvin, salle Daudet et pinède ;

**Considérant** que les travaux envisagés sont estimés à 136 235 € tel que détaillé dans l'annexe B ;

**Considérant** que la RECB est porteur du projet pour les deux communes partenaires de Peymeinade et du Tignet ;

**Considérant** que la RECB percevra la totalité de la subvention et en reversera une quote-part aux communes de Peymeinade et du Tignet au prorata du montant des travaux exécutés.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention avec l'AMRC, la RECB et la commune du Tignet, visant à définir les modalités de reversement de cette subvention aux communes, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** projet de convention avec l'AMRC, la RECB, la commune de Peymeinade et la commune du Tignet, visant à définir les modalités de reversement de la subvention aux communes, tel qu'annexé à la présente délibération
- **D'AUTORISER** la RECB à percevoir la totalité de la subvention et à reverser une quote-part à la commune de Peymeinade au prorata du montant des travaux exécutés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que la recette correspondante sera inscrite au budget.

**VOTE : UNANIMITE**

Peymeinade, le 25 septembre 2024

Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

La Secrétaire de séance,  
Catherine LE ROLLE

